

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de

Monsieur Claes Bengtsson

Membre de cabinet du commissaire Karel De Gucht (commerce)

- septembre 2013 -

Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner-débat autour de Monsieur Claes Bengtsson, Membre de cabinet du commissaire Karel De Gucht. Les discussions se sont articulées autour des négociations actuelles pour un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis. « Le marché commun transatlantique : chance ou chimère ? » La question reste ouverte.

Lors du premier cycle de négociations sur le commerce et l'investissement, appelé TTIP, qui a eu lieu à Washington du 8 au 12 juillet 2013, les différents groupes de négociateurs ont défini leurs approches et ambitions respectives dans près de 20 domaines que le TTIP entend couvrir.



Claes Bengtsson est Membre de cabinet du commissaire européen chargé du commerce Karel De Gucht.

Il est notamment responsable du futur accord commercial entre l'UE et les États-Unis.

Lors de ces négociations, l'UE devra chercher à réduire les droits de douane, mais surtout à supprimer les obstacles qui se dressent au-delà de la frontière douanière, tels que les différences entre les réglementations techniques, les normes et les certifications. Ces obstacles font souvent perdre du temps et de l'argent aux entreprises (par exemple, une voiture dont la sécurité a été attestée dans l'UE doit actuellement faire l'objet d'un nouveau contrôle de sécurité aux États-Unis). C'est à ce niveau-là que le réel potentiel de croissance se trouve pour les entreprises européennes ainsi que pour les consommateurs. 80 % des avantages de cet accord résulteront d'une réduction des formalités réglementaires et administratives, ainsi que de l'ouverture des marchés de services et des marchés publics par les deux parties.

M. Bengtsson a souligné qu'il s'agit du plus important accord commercial bilatéral jamais négocié. Selon les prévisions, il pourrait faire économiser des milliards d'euros aux entreprises et créer des centaines de milliers d'emplois. Une fois mis en œuvre, l'accord prévoit un bénéfice annuel de € 545 par ménage européen moyen, et un supplément de croissance d'environ 0,5% du PIB.

Il note le climat moins favorable dans certains États membres et notamment que la France ne semble pas au premier abord très enthousiaste. Cependant, la Commission est convaincue du résultat bénéfique d'un tel accord, se basant sur le principe économique que plus de commerce génère plus de richesse. De plus, la pratique des accords multilatéraux, tels que dans le cadre de l'OMC, sont de plus en plus remis en question. L'on s'interroge désormais de la pertinence de certains avantages dont bénéficient les pays qui étaient autre fois défavorisés, mais qui ne le sont plus forcément.

L'objectif de la Commission est simple. Elle souhaite aligner les mécanismes réglementaires entre l'UE et les États-Unis dans des secteurs importants pour la croissance économique. L'accord se base sur la même philosophie qui a dessiné les bases du marché intérieur.

En terme de calendrier, le deuxième cycle de négociations aura lieu début octobre, du 7 au 11, à Bruxelles. Pour sa part, le commissaire De Gucht ne cache pas son ambition de boucler le dossier d'ici la fin de son mandat (en octobre 2014). Il s'agit en effet d'un agenda très ambitieux voir trop.